

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil municipal du 19 mai 2022

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON-BERDIER, Monsieur Kamel BELKHIRI, M. Noël AGOSSA, M. Guilain GOUBET, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Isabelle BARVET, Mme Nadia RIYACHI, M. Gianni DE LUISE, Tatiana KOYUNCU, Mme Fatiha KASSIDI, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER, Mme Pierrette JEANNOT

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE à M. Kamel BELKHIRI, M. Jérôme FOURNIER à Mme Nathalie MALACAN, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA à M. Claude LESEUR, M. Mouaz BOUBAKER à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à Mme Isabelle BARVET, M. Laurent PERICHON à Mme Françoise BAUD, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à Mme Pierrette JEANNOT, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à M. Vincent CALVIER

ABSENTS : Mme Chaïma MEDJAHED, M. Michaël SERBAN, M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h36

1/ Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a élu Madame Eveline BERDIER secrétaire de séance qui a accepté.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

3/ Questions orales

Aucune question orale.

4/ Compte-rendu de délégation

Service Marchés

- Signature de l'avenant n°2 du marché n°201933 « Missions de contrôle technique », lot n°1 « Contrôle technique en phase fonctionnement » avec la société DEKRA

Les jeux placés sur le territoire de la Ville dont le contrôle fait l'objet du marché ont été changés. Aussi, le marché a été modifié afin de prendre en compte ces modifications.

Le montant supplémentaire annuel est de 225 €.

Le montant total maximum initial du marché passe donc de 100 000 € H.T. à 100 675 € H.T., soit une augmentation de 0,68 %.

Signature de l'avenant par M. le Maire le 21 février 2022.
Notification de l'avenant le 21 février 2022.

- Signature du marché n°202129 « Assistance technique pour la réalisation des études et suivi de travaux »

Le marché a pour objet l'assistance technique pour la réalisation des études et le suivi des travaux. Il est composé de trois lots :

- Lot n°1 : infrastructures routières
- Lot n°2 : aménagement des espaces naturels et paysagers
- Lot n°3 : infrastructures bâtiments

Le marché est passé selon une procédure formalisée, en application des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est conclu à prix unitaires révisables.

Le marché est conclu pour un an reconductible tacitement trois fois par périodes successives d'un an.

Le lot n°1 a été attribué à la société AVR INGENIERIE pour un montant maximum annuel de 300 000 € H.T.

Le lot n°2 a été attribué à la société AREP pour un montant maximum annuel de 300 000 € H.T.

Le lot n°3 a été attribué à la société AME ARCHITECTURE pour un montant maximum annuel de 450 000 € H.T.

Signature du marché par M. le Maire le 25 mars 2022.
Notification du marché le 25 mars 2022.

- Signature de l'avenant n°1 du marché n°202116 « Etude et prospective des effectifs scolaires préélémentaires et élémentaires » avec la société FORS

Il y a eu une erreur dans la rédaction du marché quant à l'entité à laquelle devaient être adressées les factures : il est indiqué qu'elles doivent être adressées au CCAS alors que c'est à la Mairie. Afin d'éviter des erreurs et d'avoir des difficultés au moment du paiement, l'avenant a modifié le SIRET à indiquer sur Chorus au moment du paiement.

Cet avenant n'a aucun impact sur les prix ou sur les autres clauses du marché.

Signature de l'avenant par M. le Maire le 28 mars 2022.

Notification de l'avenant le 29 mars 2022.

Service Retraités

- Signature d'une convention avec AS Mouvement

Une convention a été signée avec AS Mouvement définissant les conditions de mise en place de l'atelier Mémoire et Activités Physiques Adaptées dans le cadre de la convention globale passée avec la Conférence des financeurs du Val-de-Marne.

L'objectif principal est de lutter contre la perte d'autonomie en favorisant la stimulation cognitive.

Ce cycle s'organise autour de 10 séances hebdomadaires de 1 heure constitué de 8 à 10 personnes retraités en proposant des exercices pour pratiquer une activité physique adaptée tout en proposant des situations stimulant la cognition (échauffements, parcours adaptés, gestes et postures, enchaînement de mouvements, coordination...) dans la convivialité et de façon ludique, permettant ainsi de garder un lien social.

Le financement de la Conférence des financeurs du 94 exonère la prise en charge des partenaires locaux. Le coût des ateliers est intégralement pris en charge.

Convention signée le 14 mars 2022.

~~~~~

### **5/ Bilan 2021 de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)**

Pour 2021, la commune a perçu **4 953 969 €**, qui se répartit comme suit :

- 3 197 484 € au titre de la Dotation de solidarité urbaine (DSU)
- 1 756 485 € au titre du Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF).

Le Conseil municipal prend acte du bilan relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'année 2021.

## 6/ Modification du tableau des effectifs de la ville

Le Conseil municipal approuve les transformations de postes statutaires suivantes :

- **15 transformations** de postes sont nécessaires pour permettre la concrétisation ou la régularisation administrative de projets de recrutements pour les secteurs suivants : la Direction des actions éducatives, la Direction des Finances et de la commande publique, le service patrimoine, le service cadre de vie, la Direction des Ressources Humaines, la Police Municipale et la Direction du développement territorial.

A savoir,

| Ancien grade                  | Nouveau grade            | Poste                                      |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| Attaché Principal             | Attaché territorial      | Directeur des actions éducatives           |
| Attaché Principal             | Attaché territorial      | Directeur Finances commande pub.           |
| Rédacteur Principal<br>2 cl   | Attaché territorial      | DRH adjoint                                |
| Attaché territorial           | Rédacteur                | Chargée de mission développement durable   |
| Adjoint adm. Ppl 1<br>cl      | Rédacteur                | Gestionnaire des Marchés Publics           |
| Adjoint adm. Ppl 1<br>cl      | Rédacteur                | Secrétariat du Maire                       |
| Adjoint administratif         | Rédacteur                | Gestionnaire des Marchés Publics           |
| Adjoint administratif         | Adjoint adm. Ppl 2<br>cl | Assistante administrative DAE DSC          |
| Technicien Principal<br>2 cl  | Ingénieur                | Ingénieur bâtiment patrimoine              |
| Agent de maîtrise             | Technicien               | Technicien du bâtiment                     |
| Adjoint technique<br>Ppl 2 cl | Adjoint technique        | Agent polyvalent voirie                    |
| Adjoint technique<br>Ppl 2 cl | Adjoint technique        | Agent Propreté Urbaine Conducteur Poids L. |
| Adjoint technique<br>Ppl 2 cl | Adjoint technique        | Agent polyvalent voirie                    |
| Adjoint technique<br>Ppl 2 cl | Adjoint technique        | ASVP                                       |
| Brigadier                     | Chef de service PM       | Adjoint Chef de la Police Municipale       |

Ces transformations de postes prendront effet à la date du 20 mai 2022.

- **1 transformation** de poste afin d'opérer le changement de filière d'un agent en cohérence avec ses missions administratives exercées au sein du pôle administratif mutualisé DAE/DSC.

| Ancien grade           | Nouveau grade      | Poste                             |
|------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Adjoint tech. Ppl 2 cl | Adj. adm. Ppl 2 cl | Assistante administrative DAE DSC |

Cette transformation de poste prendra effet le 20 mai 2022.

**- 4 transformations** de postes s'inscrivant dans la perspective de nominations consécutives à des réussites concours.

| Ancien grade          | Nouveau grade   | Poste                             |
|-----------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Adjoint technique     | ATSEM Ppal 2 cl | ATSEM                             |
| Adj. anim. Ppl 2 cl   | Animateur       | Directrice adjointe structure LSH |
| Adj. anim. Ppl 2 cl   | Animateur       | Animatrice ALSH                   |
| Adjoint adm. Ppl 2 cl | Rédacteur       | Responsable service logement      |

Ces transformations de postes prendront effet le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le Conseil municipal décide de créer deux postes statutaires :

**- 1 création de poste** d'Adjoint technique corrélée à une augmentation des besoins en personnel du service entretien restauration consécutive notamment aux opérations d'entretien des nouveaux locaux du service Maintien à domicile, du relais social et des bâtiments extérieurs.

**- 1 création de poste** de Chargé(e) de mission Cité éducative au grade d'Attaché territorial suite à l'obtention de la labellisation. Le recrutement s'opérera sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la Fonction Publique.

Ces créations de postes pourront intervenir à compter du 20 mai 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7/ Besoins occasionnels et saisonniers des services du second semestre de l'année 2022**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter, jusqu'à la fin de l'année 2022, des agents contractuels pour des besoins occasionnels et saisonniers selon l'état ci-dessous.

#### **Les besoins saisonniers du second semestre :**

##### Les vacances d'été

- Le service Enfance Loisirs Vacances - Centres de loisirs (ALSH) : une enveloppe correspondant à 4 CDD d'un mois et 2 contrats CEE d'une durée de 14 jours, afin d'assurer les séjours, une présence sur l'Esti'valenton et les animations « hors les murs ».

- Le service jeunesse - une enveloppe correspondant à 3 agents en contrat CDD de 2 mois durant les congés d'été afin de faire face à une hausse importante de fréquentation des jeunes accueillis pendant les vacances scolaires, combinée aux programmes d'activité plus élaborés pendant cette période et permettre le développement des animations « hors les murs » dans les différents quartiers de la ville.
- Le service entretien restauration : une enveloppe correspondant à 4 CDD d'un mois (adjoint technique) en renfort ; recrutements positionnés en juillet ou en août.
- Le service cadre de vie : une enveloppe correspondant à 6 CDD d'un mois (adjoint technique) en renfort pour accomplir les missions de Propreté urbaine et d'entretien des Espaces Verts ; recrutements positionnés en juillet ou en août.
- Le service relations publiques : une enveloppe correspondant à 4 CDD d'un mois pour procéder aux travaux de manutention liés aux manifestations festives de la Ville (l'Esti'Valenton,...), les déménagements des écoles et le forum des associations.
- Le service des sports : 3 agents à temps complet pendant 2 semaines, pour le service des sports, pour l'animation des ateliers dans le cadre de l'Esti'valenton.
- Le service secrétariat général : 1 poste d'Appariteur - contrat d'un mois (Adjoint technique) comprenant une période de « tuilage » avec le titulaire du poste.
- La bibliothèque : 1 poste d'agent de bibliothèque - contrat d'un mois (Adjoint du patrimoine) afin de réaliser l'opération estivale hors les murs « partir en livres » organisée en juillet à la plage bleue.
- Le service des archives : 1 agent à temps complet pour une période de 8 semaines afin d'opérer les saisies d'archivage dans le système d'information d'Archiviste.

#### Les vacances d'automne

- Le service Enfance Loisirs Vacances - Centres de loisirs (ALSH) : une enveloppe correspondant à 11 CDD d'une semaine d'adjoint d'animation en renfort pour les vacances d'automne

#### Les vacances de fin d'année

Le service Enfance Loisirs Vacances - Centres de loisirs (ALSH) : une enveloppe correspondant à 11 CDD d'une semaine d'adjoint d'animation en renfort pour les vacances de fin d'année

#### **Les besoins occasionnels :**

- A compter de la rentrée scolaire 2022/2023  
L'animation des pauses méridiennes (temps de restauration scolaire) et des activités d'animation des centres de loisirs du mercredi :  
34 adjoints d'animation (9h hebdomadaires) les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires de septembre 2022 à juillet 2023.  
13 adjoints d'animation (23 heures hebdomadaires en moyenne) les lundis, mardis, jeudis et vendredi sur les temps périscolaires et les vacances scolaires pour l'ensemble des établissements scolaires de septembre 2022 à août 2023.

8 adjoints d'animation à temps complet sur les temps périscolaires et les vacances scolaires pour l'ensemble des structures périscolaires de septembre 2022 à août 2023.

➤ Les études dirigées :

20 agents professeur des écoles (9h hebdomadaires) les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires de septembre 2022 à juillet 2023.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Madame Françoise BAUD et Monsieur Laurent PERICHON par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Madame Pierrette JEANNOT et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

**8/ Projet de convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

Le Conseil municipal approuve le projet de convention d'intervention foncière avec l'EPFIF ainsi que ses annexes afin de mettre en place une politique foncière en appui de la stratégie de développement urbain de la commune de Valenton et de déléguer le droit de préemption de la collectivité à l'EPFIF dans les périmètres de maîtrise foncière afin de faciliter l'exercice de ses missions.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 contre : Madame Françoise BAUD et Monsieur Laurent PERICHON par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Madame Pierrette JEANNOT et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

**9/ Projet de protocole d'intervention tripartite avec la Société Immobilière et Foncière d'Action Logement (SIFAE) et de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour lutter contre la dégradation de l'habitat pavillonnaire**

Le Conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le projet de protocole d'intervention tripartite avec la SIFAE et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin de mettre en place une politique de lutte contre la déqualification du tissu pavillonnaire et contre l'implantation de marchands de sommeil.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**10/ Avis du Conseil municipal sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) arrêté**

La réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes est un instrument nécessaire pour la préservation du cadre de vie des habitants, car elle permet de lutter contre des pollutions visuelles qui dégradent les paysages urbains et soumettent les populations à une exposition continue à la publicité. Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de RLPi arrêté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**11/ Convention de solidarité et de développement durable-SUEZ EAU France**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention valable jusqu'au 31 décembre 2024 pour accompagner les usagers en difficultés et de sensibiliser les populations à la maîtrise des consommations en eau.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12/ Convention cadre triennale de Labellisation de la Cité Educative de Valenton**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre triennale de Labellisation de la Cité Educative de Valenton à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 ainsi que la convention annexe de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative de Valenton, entre la Municipalité et le Collège Fernande Flagon, permettant au collège de percevoir et reverser les subventions relatives aux actions validées par la Cité Educative, au sein des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 contre : Madame Françoise BAUD et Monsieur Laurent PERICHON par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Madame Pierrette JEANNOT et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

**13/ Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs péri et extra scolaires**

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur des accueils péri et extra scolaires pour moderniser les pratiques et l'optimisation des fonctionnements, par la mise en place d'un portail famille dédié est utile, pour accéder à ces prestations et précise que le règlement intérieur s'appliquera à la restauration scolaire, à l'étude, et aux accueils des loisirs sans hébergement du matin, du soir, du mercredi et des vacances de la ville de Valenton dès la rentrée scolaire 2022/2023.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 contre : Madame Françoise BAUD et Monsieur Laurent PERICHON par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Madame Pierrette JEANNOT et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

**14/ Convention de partenariat avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afin de permettre l'accès à la culture pour tous et notamment aux enfants ne disposant pas d'un accès à la pratique musicale et attribue une subvention maximale de 21 000 euros à la Cité musicale - Philharmonie de Paris, répartie sur 3 exercices, à savoir :



- 7 000 euros en 2022,
- 7 000 euros maximum en 2023,
- 7 000 euros maximum en 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 15/ Dénomination du nouveau parc du centre-ville

L'équipe municipale a souhaité donner un nouveau nom à ce parc, lieu d'agrément mais aussi lieu de passage pour les habitants. Elle a, pour ce faire, sollicité l'avis du Conseil municipal des enfants qui a travaillé sur les présidents de la V<sup>ème</sup> République. Après recherches des jeunes élus, le choix s'est porté au regard de son parcours et de son engagement sur le Président Jacques Chirac. Le Conseil municipal dénomme le parc « JACQUES CHIRAC » en lieu et place du parc « JACQUES DUCLOS ».

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 contre : Madame Françoise BAUD et Monsieur Laurent PERICHON par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Madame Pierrette JEANNOT et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

#### 16/ Subvention municipale aux associations - Année 2022

Le Conseil municipal décide de répartir la subvention municipale de **237 963 euros** aux associations ci-dessous ayant retourné leurs demandes de la manière suivante :

| Nom de l'association                                   | Montant     |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Secteur vie de quartier</b>                         |             |
| Amicale JP Dubuisson                                   | 150 euros   |
| CNL Petit étang                                        | 150 euros   |
| Amicale CNL Pré l'Arpent                               | 150 euros   |
| Polognes Mon quartier                                  | 4 500 euros |
| Lutèce Mon quartier                                    | 4 500 euros |
| Val en Team                                            | 2 500 euros |
| Vivre aux vignes                                       | 500 euros   |
| <b>Secteur relations publiques</b>                     |             |
| Antilles sur Seine Hôpital Emile Roux (ASHER)          | 200 euros   |
| Pawolnef                                               | 200 euros   |
| Association de recherches et études de Valenton (AREV) | 400 euros   |
| Association philatélique                               | 100 euros   |
| Culture du cœur                                        | 100 euros   |
| Comité d'Entente des Anciens Combattants               | 500 euros   |
| Précurseur                                             | 1 250 euros |

|                                                                                                                       |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Valenton Palestine solidarité                                                                                         | 500 euros            |
| Gerddes humanitaire                                                                                                   | 150 euros            |
| Beurz'life & Co                                                                                                       | 1 000 euros          |
| Solid'ère                                                                                                             | 1 000 euros          |
| Harmonie Valentonnaise                                                                                                | 5 000 euros          |
| <b>Secteur environnement</b>                                                                                          |                      |
| Association de pêche de la plage bleue                                                                                | 400 euros            |
| Jardinot                                                                                                              | 500 euros            |
| Les chats de Limeil-Brévannes                                                                                         | 1 500 euros          |
| Le jardin du cheminot - Rucher du bois de Cerdon                                                                      | 200 euros            |
| <b>Secteur enfance / enseignement / jeunesse</b>                                                                      |                      |
| Actions Culturelles et Accompagnement des Jeunes (ACAJ)                                                               | 1 000 euros          |
| Prévention routière                                                                                                   | 200 euros            |
| <b>Secteur santé</b>                                                                                                  |                      |
| Association de Prévention Soins et Insertion (APSI)                                                                   | 150 euros            |
| LHF espoir                                                                                                            | 1 000 euros          |
| Téléthon                                                                                                              | 1 000 euros          |
| <b>Secteur familles et action sociale</b>                                                                             |                      |
| Centre Socioculturel La Lutèce                                                                                        | 120 000 euros        |
| CIDFF                                                                                                                 | 12 363 euros         |
| ADIL                                                                                                                  | 2 400 euros          |
| Les restaurants du cœur Val-de-Marne                                                                                  | 700 euros            |
| Lire et Ecrire 94                                                                                                     | 500 euros            |
| Secours catholique délégation du Val-de-Marne                                                                         | 500 euros            |
| Solidarité Divertissement et Réussite (SDR)                                                                           | 1 000 euros          |
| Secours populaire fédération 94                                                                                       | 500 euros            |
| <b>Secteur handicap</b>                                                                                               |                      |
| APF handicap - antenne départementale                                                                                 | 450 euros            |
| Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) Antenne départementale | 400 euros            |
| <b>Secteur sport</b>                                                                                                  |                      |
| Club Sportif de Valenton (CSV)                                                                                        | 40 000 euros         |
| Valenton Football Academy (VFA)                                                                                       | 24 900 euros         |
| Valenton Basket Academy (VBA)                                                                                         | 5 000 euros          |
| Association sportive Handisport du centre de rééducation et d'appareillage à Valenton (ASCHRAV)                       | 300 euros            |
| <b>Autres</b>                                                                                                         |                      |
| UL CGT Valenton                                                                                                       | 150 euros            |
| <b>TOTAL subventions aux associations</b>                                                                             | <b>237 963 euros</b> |

Délibération adoptée à l'unanimité (Monsieur Métin YAVUZ, Madame Cécile SPANO, Monsieur Claude BARRÉ, Madame Hasana SADIKI, Monsieur Kamel BELKHIRI, Monsieur Noël AGOSSA et Monsieur André BAZILE ne prennent pas part au vote étant représentants des associations subventionnées).

---

Fin de la séance : 23h00

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

